



Fondation
Rideau Hall
Foundation

Attestation de don pour la restauration du 24 Sussex

Par la présente, j'atteste et reconnais ce qui suit :

- ☐ Je :
- possède la citoyenneté canadienne; OU
 - possède le statut de résidence permanente au Canada; OU
 - représente un organisme de bienfaisance enregistré au Canada; OU
 - réside au Canada et suis un.e donataire reconnu.e, comme défini par la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.
- ☐ J'ai utilisé mon nom légal, et je comprends que les dons anonymes sont interdits.
- ☐ Ce don provient de mes fonds personnels, et je le fais pour mon propre bénéfice. Je n'agis au nom d'aucun.e mandataire, candidat.e, intermédiaire, représentant.e, organisation, société, partenaire, fiducie, association ou autre personne ou entité.
- ☐ Les fonds donnés proviennent de sources légitimes, et non du fruit de la criminalité, du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme ou de toute autre activité illicite.
- ☐ Je fais ce don sur une base volontaire et comprends qu'il ne m'accorde aucun bénéfice personnel, traitement préférentiel, ascendant, accès privilégié ou droit de participation en lien avec le projet de restauration du 24 Sussex. Je reconnais que ce don ne m'octroie aucun pouvoir sur le projet et que les décisions le concernant seront prises sans égard à la contribution des donateurs et donatrices.
- ☐ En cas de don par chèque, celui-ci est émis en mon nom et m'identifie clairement comme donateur ou donatrice.
- ☐ Si mon don (combiné à mes dons précédents, le cas échéant) atteint ou dépasse 25 000 \$, il fera l'objet d'une vérification rigoureuse avant d'être accepté et publié. La Fondation Rideau Hall ou son ou sa représentante désignée me contactera pour les détails.
- ☐ La Fondation Rideau Hall se réserve le droit de refuser, de rejeter ou de rembourser mon don si elle détermine que je ne satisfais pas aux critères d'admissibilité.

Nom complet

Signature

Date

Adresse

Ville et province

Code postal

Les donateurs et donatrices comprennent que leurs dons serviront au projet de restauration du 24 Sussex. Ils et elles reconnaissent et acceptent toutefois que, si les sommes amassées excèdent le financement requis pour la restauration, si les fonds ne peuvent y être attribués ou si le projet est annulé ou abandonné pour quelque raison que ce soit, la Fondation Rideau Hall pourrait allouer ce don, en tout ou en partie, à d'autres fins ou activités de bienfaisance, à sa discrétion.